Il y a 50 ans : le Père Calmel dénonçait un nouveau langage des clercs en matière de chasteté

Publié le 2 mars 2021
Père Roger-Thomas Calmel
13 minutes

> *Si je pose la question de la discipline des appétits charnels en termes matérialistes, comment voulez-vous que j'apporte une réponse convenable ? « La question est mère de la réponse » aimait à redire un grand exégète dominicain, le Père Lagrange.*

La grande misère de beaucoup de clercs, à l'heure présente, c'est moins encore d'être obsédés par le problème de l'amour que de se laisser imposer le point de vue d'une pseudo-psychologie matérialiste. Le point de départ de leurs divagations est un consentement préalable à se laisser crever les yeux. Sous prétexte de comprendre nos contemporains, ils commencent par mettre de côté l'intuition surnaturelle de la foi et l'intuition naturelle du simple bon sens, l'intuition obvie de l'honnêteté la plus élémentaire. Ils lui préfèrent le point de vue aberrant d'un pansexualisme diffus à prétentions scientifiques. D'où l'impression d'insupportable malaise que provoque l'abondante, la surabondante, l'écrasante littérature ecclésiastique sur les thèmes de la pureté et de l'impureté.

Une autre vue des choses

D'ailleurs c'est moi qui m'exprime, comme le fait toute la Tradition chrétienne, en termes de morale et de vie spirituelle ; eux, ils se gardent bien de prononcer les mots de chasteté ou de luxure ; ils sont mal embouchés autant qu'il soit possible de l'être ; ils n'ont plus à la bouche qu'un jargon répugnant où les évocations les plus ignominieuses, les plus salement provocantes, se donnent hypocritement comme pure science, en dehors de toute qualification morale. Ces clercs prétendent désigner dans des termes sans référence morale des réalités qui ressortissent à la vie morale, qui sont vices ou vertus, honneur ou péché.
Manière puante de s'exprimer : putride dicitur écrivait déjà Pie XI dans *Divini illius Magistri*, en flétrissant l'expression *éducation sexuelle* qui commençait à se substituer aux façons de parler traditionnelles et justes comme éducation de la pureté ou formation de la pureté ; façons de parler tout à fait justes parce que désignant en termes de vertu (la pureté) une réalité d'ordre moral : la mise en ordre des attraits et des passions qui tiennent, dans l'être humain, à sa condition d'homme ou de femme. Nous sommes dans l'ordre de la liberté ; nous ne sommes pas dans l'ordre des déterminismes physiologiques qui est l'ordre de la nécessité.
Lorsque l'Ecriture, les Pères et les vrais théologiens parlent de la chasteté ou de la luxure, de l'amour légitime ou des vices impurs, ils le font dans un langage qui ressortit à la morale. Ils ont ont conscience de parler en moralistes, en interprètes de la morale révélée et ils s'expriment en conséquence. Trop souvent notre clergé contemporain n'a plus conscience de transmettre la morale révélée, pas plus d'ailleurs en matière de justice qu'en matière de chasteté. Il se laisse imposer le vocabulaire du monde moderne, le langage du freudisme ou du marxisme parce qu'il ne sait plus que les passions de l'amour relèvent de la morale, comme d'ailleurs d'une autre manière, mais bien réellement, l'organisation économique. Si le clergé contemporain a accepté un autre langage que celui de la morale traditionnelle et celui de la doctrine sociale de l'Eglise, c'est qu'il a commencé par accepter une autre vue des choses ; une vue qui est étrangère à la foi et la simple honnêteté.
Dans tout le domaine qui nous occupe maintenant, celui des passions charnelles, de l'amour, de la

pureté, nous refusons le jargon moderne, vil et avilissant, parce que nous nous en tenons à la vue honnête et purifiante de la *philosophia et theologia perennis*. Si l'on commence par oublier ou renier ces intuitions on rejoindra certes le monde, mais non pour son salut, au contraire pour activer sa décomposition et se perdre avec lui. On entrera dans les conceptions exégétiques modernes, les conceptions psychologiques modernes, les nouvelles conceptions philosophiques que sais-je encore, pour faire un égaré de plus mais un égaré de dénomination chrétienne, donc plus capable que d'autres de faire à son tour des égarés. *Aveugles guides d'aveugles.* C'est cela du reste la *pastorale postconciliaire ;* mais elle a cessé d'être catholique.

Correction d'un texte épiscopal

Pour nous faire mieux comprendre nous proposons la correction d'un texte épiscopal, la remise en ordre de ce texte, en le situant dans la lumière de la vraie vie morale. Nous avons numéroté les paragraphes et souligné dans le texte des *évêques belges* les mots et expressions à redresser parce qu'ils sont tributaires d'une manière de voir insoutenable et, au fond, d'une conception matérialiste de la vie.

> *1.* « Le déferlement inouï *d'un érotisme désordonné* menace gravement l'intégrité morale de l'homme », déclarent notamment dans une déclaration conjointe intitulée « pour le redressement de la morale publique dans le domaine sexuel », les évêques de Belgique et les représentants en Belgique des Eglises orthodoxe, réformée et anglicane.
> *Le Journal La Croix du 21 janvier 1971.*

1. *Traduction et commentaire.* — En notre qualité de ministres du Seigneur et de gardiens de son troupeau, nous nous élevons solennellement contre le scandale généralisé d'une provocation publique et permanente au vice d'impureté et aux péchés de luxure. D'aucuns soutiennent qu'il s'agit tout simplement *d'érotisme désordonné* comme si un certain érotisme pouvait être dit ordonné. Pourquoi, tant qu'on y est, ne point parler d'alcoolisme ordonné ? L'érotisme puisque ce mot est à la mode, doit s'entendre comme un désordre moral particulièrement grave ; il désigne aujourd'hui une dépravation systématiquement cultivée et sophistiquement justifiée. Laisser croire que l'érotisme serait de soi indifférent à telle qualification morale plutôt qu'à telle autre, qu'il pourrait être déclaré, selon les cas, tantôt mauvais, tantôt légitime, c'est fausser le sens des mots, brouiller les notions morales et par là même corrompre les consciences. L'érotisme n'est pas indifférent, ne peut être considéré, selon les degrés ou l'orientation, tantôt comme convenable, tantôt comme vicieux ; il est toujours de soi un abus, comme il est toujours de soi coupable. L'érotisme n'est pas plus indifférent que l'alcoolisme n'est indifférent, que l'adultère ou l'opiomanie ne sont indifférents. Il n'y a pas, on s'en doute, d'adultère « ordonné » ; tout adultère est désordonné, par définition. De même de l'érotisme.

> *2.* Dénonçant « *certaines* aberrations pornographiques qui ont droit de cité en des pays voisins », la déclaration souligne que des *« faussaires de la sexualité* humaine » compromettent sa valeur « comme *dimension importante de l'être humain. »*
> *Le Journal La Croix du 21 janvier 1971.*

2. *Traduction et commentaire.* — Dénonçant toutes les entreprises pornographiques, — toutes et pas seulement quelques-unes à l'exception des autres — qui ont droit de cité dans les pays voisins, la déclaration souligne que les profiteurs du vice pervertissent les hommes en les excitant aux mœurs les plus honteuses, déshonorent leur dignité de créature spirituelle créée par Dieu et rachetée par Notre Seigneur Jésus-Christ. Ces corrupteurs des âmes, ces suppôts de Satan n'échapperont pas au juste jugement du Seigneur. Malheur à eux. — D'aucuns nous invitaient à écrire les *faussaires de la sexualité* plutôt que les profiteurs du vice. L'expression suggérée n'a pas été retenue parce que, trop physiologique, elle laisse dans l'ombre la référence à la vie morale. Pas plus qu'on ne s'amuse à qualifier les profiteurs de l'alcoolisme de faussaires de la fonction nutritive, il n'y a lieu de qualifier sim-

plement de faussaires de la sexualité ceux qui entraînent l'homme à devenir l'esclave de l'impureté. Il ne s'agit pas d'un mauvais fonctionnement physiologique, il s'agit d'un désordre moral, d'un détournement de la liberté en ce qui concerne les passions ; il s'agit d'une offense au Créateur.
Tel est le point de vue véritable ; c'est un point de vue moral et spirituel ; nous devons donc utiliser un langage en rapport avec ce point de vue. — D'aucuns nous suggéraient encore de faire valoir que la sexualité est une *dimension importante de l'être humain.* Mais nous n'avons pas voulu employer ces expressions qui se tiennent en dehors de la vie morale. Au lieu de dire que la sexualité est une *dimension* de l'homme, ce qui n'éveille aucune résonance spirituelle, nous dirons, comme on l'a toujours fait, que la pureté est un *devoir* de l'homme ; et un devoir difficile car ta convoitise charnelle est une des suites les plus tenaces, les plus tristement visibles du péché originel ; un devoir cependant réalisable, car, par la grâce de la Rédemption, la force de Dieu éclate dans la faiblesse de l'homme.

> *3.* Les Eglises lancent appel *à l'opinion publique, seule « capable d'assainir l'atmosphère et d'endiguer l'audace des mercantis ».*
> *Le Journal La Croix du 21 janvier 1971.*

3. *Critique.* — C'est bien beau d'affirmer que l'opinion publique est *seule* « capable… d'endiguer l'audace des mercantis », mais il faudrait quand même savoir si cette fameuse *opinion* publique avant d'être une cause (et encore dans une mesure restreinte) n'est pas elle-même un effet ; un effet de l'autorité, des lois, des mœurs. Il faudrait également savoir si dans les régimes dits d'opinion, — même et surtout dans ces régimes, — l'opinion est reine ou serve. Sans traiter ces questions à fond, proposons au moins quelques remarques.
On sait que dans certains pays catholiques au cours du XIXe siècle, les évêques n'hésitaient pas à intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir soit un amendement des lois relatives aux publications et aux spectacles, soit une application stricte de ces lois. Si les évêques de ces pays catholiques, en ce temps- là, faisaient de telles démarches plutôt que de se contenter d'un appel à l'opinion publique, c'est parce qu'ils savaient à quoi s'en tenir sur l'inefficacité de cette opinion, à moins qu'elle ne soit guidée, soutenue, défendue par une autorité honnête et sage. Ils savaient que même dans les régimes dits d'opinion, l'opinion publique est toujours en dépendance de l'autorité.
Au fond il n'existe pas de régime d'opinion. Il existe seulement des régimes que, pour faire bref, nous appellerons régimes d'autorité ; mais celle-ci est ou bien manifeste et régulière ou bien dissimulée et occulte. Les régimes dits d'opinion sont ceux qui, sans l'être, se prétendent tels. En réalité ce sont des régimes d'autorité et de la pire espèce, celle qui se dissimule. Dans les régimes dits d'opinion l'autorité s'est faite peu visible, insaisissable ; elle est aux mains des tireurs de ficelle, des groupes clandestins, des magnats de la banque ou de l'industrie. Ce sont eux qui imposent une certaine opinion à ce qui prétend « faire » l'opinion : la presse écrite ou parlée.
Du reste dans les régimes d'autorité manifeste et régulière, dans les régimes qui ont la loyauté de ne pas se qualifier régimes d'opinion, dans les régimes qui, ouvertement, contrôlent et défendent l'opinion publique, même là il est certain que les grands moyens modernes d'agir sur l'opinion c'est-à-dire la presse et les techniques audio-visuelles, ne disposent, dans le domaine du bien et du beau, que d'une efficacité assez réduite. Les grands moyens modernes d'agir sur l'opinion publique n'auront jamais que peu de prise sur ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, de plus précieux dans la vie, de plus noble dans la culture. Ce n'est pas avec les journaux à gros tirages par exemple, ce n'est pas non plus avec la télévision que vous allumerez au cœur des jeunes gens et des jeunes filles l'amour de la vie contemplative, ou bien que vous leur donnerez l'habitude de se nourrir des grandes œuvres classiques : *Antigone* ou *l'Enéide, Eve* ou *Polyeucte.*
Dans les régimes dits d'opinion, dans ces régimes où les autorités qui dirigent l'opinion sont mauvaises et cachées (cachées parce que mauvaises), l'opinion publique sera beaucoup plus efficace pour le mal que pour le bien ; dans ces régimes il est impossible que l'opinion travaille à égalité et comme indifféremment pour les honnêtes gens et les pornographes, les amuseurs et les véritables artistes. Il est quand même évident que les autorités occultes qui tiennent en leur pouvoir, mais sans

en avoir l'air, les moyens de « faire » l'opinion publique, ne vont pas laisser se répandre *librement* une conception de la vie qui met en cause leur propre existence. — Dans l'attente et la préparation d'un régime honnête et régulier, et même à l'intérieur d'un régime dénommé abusivement régime d'opinion, il est certainement utile que les tenants de la vraie morale et les fidèles de l'Eglise catholique, cherchent à agir sur l'opinion publique. Mais qu'ils le fassent sans illusion, et surtout qu'ils soient regardants sur le choix des moyens. Sous prétexte d'efficacité, accepter l'usage de moyens certainement impurs pour combattre l'adversaire, c'est être déjà passé au camp de l'adversaire…
Père Roger-Thomas Calmel, O.P.
Source : Revue *Itinéraires* n°152 d'avril 1971 – extraits de l'article *Un nouveau langage*, p. 1 à 7.

Notes de bas de page

1. la philosophie et de la théologie pérenne.[↩]
2. Le Journal La Croix du 21 janvier 1971. Cette déclaration, épiscopale n'est pas l'objet propre et direct de notre propos : telle qu'elle a été publiée en abrégé dans *Le journal la Croix,* elle est une illustration — parmi tant d'autres analogues que l'on pourrait pareillement proposer et commenter — une illustration de nos remarques sur le nouveau langage. — Notre article était déjà rédigé quand le numéro 1.580 de la *Documentation catholique* a publié le texte intégral de cette déclaration, « signée conjointement * par les évêques catholiques de Belgique, deux hiérarques orthodoxes et trois personnalités protestantes. — Le contexte améliore partiellement le texte des brèves citations (d'ailleurs fidèles) faites par *Le Journal la Croix ;* pas au point, cependant, de changer le fond des choses et de modifier substantiellement nos remarques.[↩]